

TRANSMIS LE 29/10/2023  
REÇU LE 29/10/2023  
AFFICHÉ LE 29/10/2023  
NOTIFIÉ LE 2/11/2023  
PUBLIÉ LE 2/11/2023  
EXÉCUTOIRE LE 2/11/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2023/...



FRANCONVILLE-LA-GARENNE

SERVICE CULTUREL / DE

**DÉCISION DU MAIRE N° 23-145**

**Contrat de cession du spectacle *On ne parle pas avec des mouffles*  
Dans le cadre de la saison 2023-2024 de l'Espace Saint-Exupéry**

**Le Maire de la Commune de Franconville-la-Garenne,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment son article R.2122-3,

VU l'élection du Maire en date du 26 mai 2020,

VU la délibération du 29 septembre 2022, relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire, dans le cadre de l'article L.21222-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Communal,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de présenter le spectacle ONE NE PARLE PAS AVEC DES MOUFLES le mardi 21 novembre 2023 pour une représentation scolaire gratuite à 14h30 et une représentation tout public à 20h dans le cadre de la saison 2023-2024 de l'Espace Saint-Exupéry. En amont, des actions de sensibilisation sont organisées dans le cadre du projet d'éveil artistique renforcé de l'école élémentaire Fontaine Bertin.

**DÉCIDE**

**COMPAGNIE**

**Article 1 : DE SIGNER UN CONTRAT DE CESSION** avec l'association **COMPAGNIE PROPOS** représentée par son Président, **Monsieur Pierric PERMEZEL**, adresse Mairie annexe du Vieux Lyon, 5 place du petit collège, 69005 Lyon.

**Article 2 :** Le montant de la cession est fixé à **4 994,21 € TTC (quatre mille neuf cent quatre-vingt-quatorze euros et vingt et un cents toutes taxes comprises)** incluant les actions de sensibilisation, le transport et les dîners. En qualité d'organisateur, la Mairie de Franconville la Garenne prendra également en charge les frais relatifs à l'hébergement, aux déjeuners et aux droits d'auteur.

**Article 3 :** La dépense sera imputée **au compte 6042 fonction 316** pour la cession et les actions de sensibilisation, **au compte 6232 fonction 316** pour l'hébergement et les repas, **au compte 6241 fonction 316** pour le transport du décor, **au compte 6247 fonction 316** pour le transport du personnel et **au compte 6358 fonction 316** pour les droits d'auteur.

**Article 4 :** La présente décision prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de l'affichage en mairie et/ou de sa notification et sera transcrite sur le registre des Délibérations. Elle sera portée au Recueil des Actes Administratifs de la Mairie.

**Article 5 :** En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 6 :** Le Maire et/ou le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision.

Fait à Franconville-la-Garenne, le 26 avril 2023

Caractère Exécutoire  
Par délégation du Maire  
L'Adjoint au Maire

Xavier MELKI

Maire de Franconville-la-Garenne  
Conseiller Régional d'Ile-de-France



Francis Raim Verbrugge  
Le 2 octobre 2023

**Acte à classer****DEC23-145CLT**

**1**                      **2**                      **3**                      **4**  
En préparation      En attente retour      > **AR reçu** <      Classé  
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-09-29T19-12-12.00 ( MI247845756 )

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20230426-DEC23-145CLT-AU ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : CONTRAT DE CESSION DU SPECTACLE "ON NE P  
AVEC DES MOUFLES" DANS LE CADRE DE LA SAISON 2023-2025  
DE L'ESPACE SAINT-EXUPÉRY.

Date de décision : 26/04/2023



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.1. marchés allégés (art.30)  
1.1.1.1. services

Identifiant unique de l'acte antérieur  
:

Acte : DEC 23-145 CLT.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 29/09/23 à 19:12

Date 29/09/23 à 19:12

Date 29/09/23 à 19:34

Par **SADEQ Fatiha**

Par **SADEQ Fatiha**